



## Association culturelle et salle municipale

Par **Hayat**, le **14/05/2011** à **20:54**

Bonjour,

Nous sommes une association culturelle musulmane et nous voulions, dans le but de rapprocher les femmes entre elles, organiser une journée détente (tatouage au hennée, chants, défilé de mode, collation, conférence par une psychotérapeute) entre femmes, qu'elles soient musulmanes ou non, dans une salle municipale.

La journée sera ainsi réservée aux femmes. Nous aimerions faire cela dans la légalité et sans avoir de problèmes avec la mairie.

De plus, en même temps, un mini séminaire sera organisé pour les hommes dans la mosquée directement, pour les hommes qu'ils soient musulmans ou non.

Nous aimerions donc savoir si cela est légale. Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2011** à **23:57**

Bonjour,

Vous êtes une association loi de 1901, vous louez une salle à votre mairie, la mairie vous donnera toutes infos utiles quand à l'usage de cette salle car chaque à ses critères, et il y a 36.000 communes en France métropolitaine, donc 36.000 mairies.